FICHE INGRÉDIENT

P-phenylenediamine

Allergène

Généralités

- Colorant noir essentiellement présent dans les teintures capillaires
- Possibilité d'allergies de contact au teintures et aux tatouages temporaires au « faux henné »
- Allergies croisées avec des colorants de la même famille

Utilisation

La para-phénylènediamine est un colorant noir essentiellement présent dans des teintures capillaires, mais aussi certains cosmétiques, laques, textiles, caoutchoucs, cuirs, fourrures, bois teintés, peintures, encres de tatouage, ou encore dans certains gas-oils.
Elle peut également être utilisée :

- dans l'industrie du caoutchouc, comme accélérateur de cuisson
- dans l'industrie plastique comme antioxydant
- en imprimerie dans les encres et procédés de photocopie.
- comme agent de développement photographique
- dans l'industrie des pesticides

La paraphénylènediamine ou p-phenylènediamine appartient à un groupe de molécules, dit de type "amines aromatiques en para", qui peuvent être responsables d'eczéma de contact, notamment à certaines teintures capillaires.

Observations

Compte tenu de leurs ressemblances, des réactions croisées peuvent être observées avec la paratoluènediamine ou p-toluènediamine, le para-aminophénol ou p-aminophénol, la para-aminodiphénylamine ou p-aminodiphénylamine, la para-aminoaniline ou p-aminoaniline, le diaminobenzène, la 1,4-benzènediamine, la 1,4-phénylènediamine, le 2,4-diaminoanisole, également présents dans certaines teintures capillaires. En cas d'allergie il faut donc également éviter l'emploi des colorations dont l'étiquetage mentionne la présence d'une de ces molécules.
La paraphénylènediamine est aussi présente dans certains colorants noirs utilisés pour les tatouages au « faux henné ».
Possibilité d'allergie croisée avec l'acide paraaminobenzoïque et ses dérivés (crèmes solaires), le paraaminoazobenzène et l'aminoazotoluène (colorants utilisés dans l'industrie textile, l'industrie alimentaire ou l'industrie du cuir), le paraaminodiphénylméthane (employé dans l'industrie plastique), certains médicaments (sulfamides antibactériens, hypoglycémiants ou diurétiques) et anesthésiques locaux.

Cette fiche d'information et d'aide ne constitue pas une prescription et ne saurait en aucun cas engager la responsabilité d'Eassafe et de ses auteurs. Toute décision concernant une éventuelle éviction nécessite un avis médical.

eassafe
Votre référence allergies et intolérances

Copyright © Eassafe